



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ



Bulletin Officiel
du canton du Valais - N° 10

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Enquête publique

COMMUNE DE VETROZ

INFORMATION PUBLIQUE

Modification partielle du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions (RCCZ) – Liaison plaine montagne

Conformément à l'article 33 alinéas 1 et 1bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), la Commune de Vétroz soumet à l'information publique, durant 30 jours, l'avant-projet de modification partielle du plan d'affectation de zones (PAZ) portant sur le projet de liaison câblée entre la gare de Châteauneuf-Conthey et Haute-Nendaz, à la suite de la reconnaissance du tracé comme trafic régional de voyageurs par l'OFT.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier à l'administration communale pendant les heures d'ouverture (lundi au vendredi : 8h-12h / mercredi : 13h30-17h30) ou sur le site internet de la commune.

Les observations peuvent être adressées par écrit à l'administration communale (avec mention « Observations PAZ-TCN ») dans les 30 jours dès la présente publication (délai fixé au 7 avril 2025).

Vétroz, le 7 mars 2025

L'Administration communale

eConstruction-



Dès fin avril 2024, la commune de Vétroz a intégré **e-Construction**.

Veuillez utiliser cette plateforme pour toute nouvelle mise à l'enquête ou dépôt d'observations / oppositions.

<https://www.vs.ch/web/sajmte/econstruction>